

BACTERICIDE
DESINFECTANT
DEGRAISSANT
Usage fréquent

SANI SCAR® TSL

DÉTERGENT DÉGRAISSANT DÉSINFECTANT Toute surface contact alimentaire



L'HYGIENE



IDENTIFICATION

SANI SCAR® TSL Détergent dégraissant désinfectant homologué pour toutes surfaces lavables en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux. - Emulsion de type aqueux concentrée.

Homologué par le Ministère de l'Agriculture BTR 0199.

Synergie entre les tensioactifs et les minéraux assurant l'élimination des souillures organiques et minérales et des graisses les plus tenaces. Conforme à la réglementation relative aux produits de nettoyage des matériels et ustensiles pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires (arrêté du 19/12/2013).

Substance active : Didécyl diméthyl ammonium CAS 7173-51-5 45.00 g/kg.

PROPRIETES MICROBIOLOGIQUES: Conditions de saleté à 20°C

- Traitement général bactéricide : EN 1276 0.5% : 15 minutes, EN 13697 : 0.5% 15 minutes.
- Usages spécifiques / revendications additionnelles : EN 13697 Listeria monocytogenes 0.25%:15 minutes. EN 13697 Salmonella enterica 0.25% : 15 minutes, EN 1650 Candida albicans 0.5% : 15 minutes. EN 13697 Candida albicans 0.25% : 15 minutes, EN 14476 actif sur HIV : 0.4% 5 minutes.

UTILISATIONS

SANI SCAR® TSL s'utilise pour la désinfection et le nettoyage des murs, plans de travail, gros matériel, véhicules de transport alimentaire... en collectivités, cuisines professionnelles, CHR, industries...

Domaine d'utilisation : TP4 : désinfectant pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

POA (Produit d'Origine Animale) : locaux de stockage, matériel de transport.

POV (Produit d'Origine végétale): locaux et matériel de stockage, parois des locaux de stockage et de transport.

ECO-GESTE: Un dosage correct permet de réduire l'incidence du produit sur l'environnement.

MODE D'EMPLOI

Efficacité détergente et dégraissante : 0.5% à 2% selon le degré de salissure des surfaces.

Efficacité microbiologique : 0.5% en 15 minutes sur l'ensemble du spectre d'activité (bactéricide et levuricide).

• Utiliser immédiatement la solution prête à l'emploi.

- 1- Traiter les surfaces et matériels par balayage humide (+/-20ml/m²).
- 2- Temps d'action pour l'activité biocide : 15 minutes.
- 3- Rincer abondamment à l'eau du réseau.
- 4- Eliminer la solution souillée immédiatement après utilisation.
- 5- Si contact alimentaire, l'opération de lavage doit être suivie d'un rinçage à l'eau potable.
- 6- Rincer le matériel d'application du produit (brosse, seau) à l'eau.

• Utilisation en canon à mousse : de 3 à 5%.



CARACTERISTIQUES

Conditionnement: bidon de 5 L. Aspect : Liquide limpide incolore.

Densité : > 1. pH : 13.0+/-0.5

Conservé le récipient bien fermé et dans un endroit sec. Conservé à l'écart de toute source d'ignition ou de chaleur - ne pas fumer.

Durée de conservation: 18 mois dans son emballage d'origine à l'abri du gel. Ne pas exposer au soleil.

Hygiène et sécurité : Fiche de Données de Sécurité disponible sur Internet site : www.deproma.com.

Utiliser les produits biocides avec précaution.

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Elimination du produit et de son emballage : L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux, ou non dangereux si rincé, sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter dans les égouts et les cours d'eau. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Ne pas réutiliser l'emballage.

Dans les conditions d'utilisation normales, aucun effet secondaire défavorable n'est connu.

.../...

TP4 : désinfectant pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

POA : locaux de stockage, matériel de transport.

POV : locaux et matériel de stockage, parois des locaux de stockage et de transport.



Composition du produit - Préparation concentrée à usage professionnel. Chlorure de didécyl diméthylammonium – CAS : 7173-51-5 – 4.5% (m/m). TP4. Ph à 0.5% : 10.8. Moins de 5% d'agents de surface cationiques, d'agents de surface non ioniques et d'EDTA et sels; désinfectants.

Précautions :

EC 230-525-2 : CHLORURE DE DIDECYL DIMETHYLAMMONIUM.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

P102 - Tenir hors de portée des enfants. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P391 - Recueillir le produit répandu. P405 - Garder sous clef. P501 - Éliminer le contenu/récipient comme un déchet dangereux. Contacter la permanence médicale du centre anti poison de Nancy : +33(0)3.83.22.50.50. Utilisation exclusivement professionnelle, fiche technique et fiche de sécurité disponibles à info@deproma.com. Utilisez les produits biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Produit dangereux, respecter les précautions d'emploi.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée en conservant l'étiquette sur le récipient.

Important : Les renseignements donnés dans cette fiche technique ne peuvent en aucun cas constituer une garantie de notre part et n'entraînent aucune dérogation à nos conditions générales de ventes figurant au verso de tous nos bons de commande. Les renseignements contenus dans cette notice ont pour but d'aider les utilisateurs. Ils résultent d'essais effectués en toute objectivité dans nos laboratoires. Il appartient à l'utilisateur d'effectuer des essais préalables à chaque type d'utilisation et de vérifier que cette fiche est toujours en vigueur à la date d'application du produit concerné.

Réf 09041

oct.-17

